

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_166

RAPPORT ANNUEL 2024 DU DÉLÉGATAIRE CRISTAL ECO CHALEUR RELATIF AU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le 1^{er} Adjoint au maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Pascal PONTY, Michèle GRELLIER, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Pierre GUILLET, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique FABIEN-SOULE à Jean-Baptiste GODILLON, Emmanuel LOEVENBRUCK à Laurence GNEMMI, Véronique LIGNIER à Cécile DELAUNAY, Arménio SANTOS à Dominique BAUD, Jean-Manuel PARANHOS à Christelle HANNEBELLE, Sophie LEFEBURE à Virginie MINART-GIVERNE, Arnaud BEAUVOIR à Pascale PATAT, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Laurent MALOCHET

Les 30 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

La société Cristal Eco Chaleur, filiale du groupe ENGIE Énergie Services, exerce la Délégation de Service Public du réseau de chaleur dans le cadre d'une Convention de Concession notifiée par le SITRU couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2033.

La production de chaleur alimentant le réseau du SITRU est assurée en priorité par l'énergie thermique provenant de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères Cristal sous forme de vapeur à 128°C, énergie transférée par des échangeurs au fluide circulant dans le réseau. Une chaufferie gaz permet de suppléer à cette énergie de vapeur lors des arrêts techniques et/ou lorsque la demande excède la production. En 2024 les échangeurs de l'usine Cristal ont fourni 93% de l'énergie et la chaufferie gaz, 7%.

Les faits marquants de 2024 sont la mise en service du raccordement au réseau Rueil Énergie, pour une puissance souscrite de 5000 kW, et les mises en service de 10 nouveaux raccordements supplémentaires pour un total de 3264 kW de puissance souscrite, dont 1370 kW pour 8 bâtiments à Chatou. La puissance souscrite totale s'établit à 56 086 kW, en croissance de 16 %.

A fin 2024 le réseau s'étend sur 36 km, dont 29 km de réseau principal et 7 km d'antennes de distribution. Il a livré 77 548 MWh à 129 sous-stations, en croissance de 21% sur 2023, soit les besoins de chauffage d'environ 13 000 logements.

Le prix moyen payé par les abonnés est stable, à 80,85 € HT / MWh consommé. Aucune fuite ni incident technique majeur n'ont été constatés.

Depuis 2022, le réseau bénéficie du label écoréseau+ car il présente un taux d'EnR&R d'au moins 80%, et un contenu carbone en ACV inférieur à 120 g/kWh.

Le contenu en CO2 de l'énergie du réseau est de 17 g/kWh livré. La réduction des émissions par rapport au gaz naturel est estimée à 93%, c'est-à-dire à un facteur 16 à 17, et correspond au total aux émissions de 10400 voitures thermiques.

Après l'exposé de ces motifs, le Conseil Municipal est invité à prendre acte du rapport annuel de l'année 2024 du délégataire Cristal Eco Chaleur, relatif au réseau de chauffage urbain.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3131-5 et R.3131-2 et suivants du Code de la Commande Publique,

Vu le rapport annuel relatif à l'exécution de la délégation de service public pour le réseau de chauffage urbain, établi par le délégataire CRISTAL ECO CHALEUR, pour l'exercice 2024,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Transition Écologique, Espaces Verts en date du 5 novembre 2025,

Considérant le rapport annuel 2024 établi par le délégataire CRISTAL ECO CHALEUR,

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le



ID : 078-217801463-20251128-DEL_2025_166-DE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel, pour l'année 2024, établi par la société CRISTAL ECO CHALEUR dans le cadre du développement et de l'exploitation du réseau de chaleur du SITRU

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Publiée le : 01/12/2025